

Les noms propres font partie de la langue

De fausses idées venant de la distinction habituelle entre noms propres et noms communs sont renforcées par les dictionnaires qui séparent les noms propres de la partie « langue », reprenant la pratique du dictionnaire de l'Académie (1694).

Cette conception n'est pas générale, le dictionnaire de Furetière (1690) traitait aussi des termes techniques et des noms propres d'usage courant, suivi en cela par le dictionnaire de Trévoux.

L'Académie, pour compléter son dictionnaire (1694), avait confié un *Dictionnaire des arts et des sciences* (1694) à Thomas Corneille, qui poursuivit l'œuvre par un grand *Dictionnaire universel géographique et historique* (1708).

Généralement les dictionnaires ne traitent que de l'aspect encyclopédique des noms propres, et les onomasticiens ne s'intéressent souvent qu'à l'étymologie des anthroponymes et des toponymes.¹

De là s'est répandue l'idée que les noms propres seraient en dehors de la langue.

L'enseignement du français comme langue étrangère (FLE) a bien mis en évidence que cette conception était fausse. Pour pratiquer une langue, il est indispensable d'en connaître les noms propres, des noms de personnes aux noms de marques commerciales en passant par les noms géographiques, etc. non seulement leur prononciation, leur orthographe, mais aussi la syntaxe spécifique aux différentes classes grammaticales de ces noms (genre, emploi d'un article, prépositions...).

Du point de vue linguistique, l'opposition n'est pas entre langue et noms propres, mais entre **mots d'usage courant** et **mots étrangers** à

¹ https://projetbabel.org/ange_bizet/onomastique.pdf

la langue qui, par convention, sont écrits en italique. Il peut s'agir d'expressions qui conservent leur orthographe comme les citations latines des pages roses du *Petit Larousse*, ou des mots étrangers, termes ou noms propres, employés dans un domaine de spécialité, dont le traitement graphique est indiqué en introduction des ouvrages.

Les noms propres étrangers importés qui entrent dans l'usage courant doivent s'adapter.

La transmission orale facilite l'adaptation, puisque la prononciation ne peut se faire que dans le système phonétique de la langue d'accueil. La transcription se fait sur cette prononciation, donc différente de l'original. Il n'y a pas d'autre moyen pour les mots issus de langues avec un système d'écriture sans relation entre oral et écrit (chinois...). La transmission écrite génère aussi une prononciation différente de l'original même s'il vient d'une langue employant un alphabet issu du latin.

Un projet d'uniformisation mondiale a été organisé et promu par le GENUNG (Groupe d'experts des nations unies pour les noms géographiques) depuis les années 1960. L'objectif était « un nom par lieu » pour toutes les langues.

Cette conception fondée sur la négation de la diversité linguistique est utopique.

Le concept d'« exonyme »² a permis de désigner le nom étranger au lieu, qui, sous-entendu, n'aurait pas la même légitimité.

Dans le but d'éliminer des exonymes a été mis en place un système fondé sur la translittération (de l'écrit à l'écrit).

Pour les noms en alphabet roman, conservation de la forme écrite.

Pour les autres alphabets et syllabaires, une transposition lettre à lettre, sans tenir compte du fait que chaque langue a un système orthographique spécifique, dans lequel, même s'il est très régulier, les signes, lettres et signes diacritiques, ont des valeurs phonétiques différentes et des règles de combinaison et de position propres.

² https://projetbabel.org/ange_bizet/exonymie.pdf

Ce système purement graphique repose sur l'idée que les noms propres échapperaient à la langue, et que leur orthographe pourrait être arbitraire.

Cette idée s'appuie notamment sur une sorte d'adage « il n'y a pas d'orthographe aux noms propres », interprétation du fait qu'à la dictée du certificat d'études d'autrefois on ne comptait pas de « faute » aux noms propres.

Plus sérieusement, l'intangibilité de l'identité des personnes, entretient l'idée que le nom propre répond à des règles particulières. En réalité le figement de l'orthographe des patronymes, pour raison policière, est assez récent (en France, de fait, vers 1885).

En réalité, on le voit clairement avec les personnages historiques, les noms de personnes entrant dans l'usage courant sont adaptés ou traduits. Même si cette pratique naturelle tend à être freinée actuellement, on le constate en voyageant, on est bien obligé d'adapter son nom si on veut être compris, le nom du pape est différent dans chaque langue... Avant d'être à la tête de la Russie, suivant les règles de translittération, *Poutine* était, comme en anglais, écrit *Putin*.

Pour les noms d'États, de capitales, etc. appliquer les règles arbitraires du GENUNG, revient à considérer qu'il n'y a pas de nom en français pour des États membres de l'ONU. On veut nous imposer de ne pas employer les accents français, mais d'écrire les signes diacritiques étrangers, ce qui n'a aucun sens en français, et de ne pas appliquer les règles d'orthographe qui constituent les structures productives régulières. Sous cette formulation savante, c'est simplement ce qu'on apprend au cours préparatoire. En français *ou* ne s'écrit pas « u » ; entre deux voyelles, un seul *s* est différent de deux *s* ; un *e* sans accent est une autre lettre que *é* ou *è*...

Un principe fondamental est que **le nom de la chose ne dépend pas de la chose mais de la langue dans laquelle on exprime la chose.**

Ange Bizet